

L'Intelligence artificielle et le domaine régalien de l'État : Défense, Sécurité, Justice

2ème journée d'étude Paris École militaire – 28 mai 2025

Appel à contributions – Date limite : 15 mars 2025

Propositions à envoyer à : yves.auffret@irsem.fr & benoit.lopez@ecole-air.fr

La montée en puissance de l'intelligence artificielle (IA) dans les domaines de la défense, de la sécurité et de la justice redessine les contours des métiers et des organisations, impactant à la fois leurs structures, leurs pratiques et les compétences requises. Cette journée d'étude propose d'explorer comment l'IA transforme les organisations publiques et leurs métiers en abordant les défis éthiques, juridiques et organisationnels que pose cette révolution technologique.

Dans le domaine de la défense, l'IA favorise le développement de systèmes d'armement autonomes et de technologies avancées de traitement de données, modifiant les responsabilités humaines et les compétences techniques nécessaires. Les acteurs se voient attribuer de nouveaux rôles, nécessitant des formations spécifiques à la gestion de ces systèmes intelligents. En sécurité publique, les outils d'analyse prédictive et de surveillance assistée par IA modifient les pratiques policières et les processus de prise de décision. La capacité des organisations de sécurité à anticiper les risques repose de plus en plus sur les compétences en analyse de données et en gestion éthique de l'information, impliquant une adaptation des métiers de terrain et des fonctions de commandement. Dans le secteur judiciaire, l'IA transforme le traitement des dossiers, l'analyse de preuves et les processus décisionnels. Les métiers de la justice sont confrontés aux défis de l'objectivité algorithmique, à l'évaluation des biais et à la transparence des décisions assistées par IA, redéfinissant ainsi les pratiques juridiques et les attentes des citoyens en matière de justice.

Cette journée organisée à l'IRSEM fait suite à une première manifestation qui s'est tenue à la faculté de droit et science politique de l'UVSQ-Université Paris Saclay (programme et thèmes abordés disponible ici : https://www.dante.uvsq.fr/journee-detude-lintelligence-artificielle-et-le-domaine-regalien-de-letat-defense-securite-justice). L'ambition de la journée est donc de prolonger certains des axes de réflexion déjà abordés mais également d'explorer d'autres sujets.

L'objectif de cet appel est de rassembler des chercheurs et des praticiens autour des enjeux de transformation des organisations et des métiers liés à l'introduction de l'IA dans ces domaines régaliens. Les contributions sollicitées encouragent un dialogue interdisciplinaire (sciences sociales, droit, informatique, économie, gestion, philosophie, etc.) afin de croiser les perspectives et développer une compréhension transversale des défis posés par l'IA dans les domaines régaliens.



Les contributions pourront aborder les thématiques suivantes en lien avec les questions de défense, de sécurité ou de justice :

Axe 1 – Cas d'étude de l'impact de l'Intelligence Artificielle sur les organisations et les métiers.

Axe 2 – Enjeux normatifs, éthiques et juridiques.

Axe 3 – Acteurs de l'Intelligence Artificielle.

Axe 4 – Usages de l'Intelligence Artificielle pour la recherche.

Direction scientifique:

- Yves Auffret, docteur en Science Politique et chercheur à l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM).
- Benoît Lopez, MCF en droit privé, UVSQ Paris Saclay, détaché au centre de recherche de l'École de l'air et de l'espace (CREA).

Propositions:

Les propositions de communication doivent inclure :

- Titre de la contribution
- Nom(s) et affiliation(s) de(s) auteur(s)
- Résumé précisant la thématique abordée de 300 mots maximum
- Coordonnées de contact

Date limite des propositions : 15 mars 2025

Les propositions retenues seront annoncées fin mars 2025.

Les participants retenus pour la journée du 28 mai 2025 disposeront d'un temps de présentation de 20 minutes pour partager leurs travaux et échanger avec les autres participants.

Propositions à envoyer à : yves.auffret@irsem.fr & benoit.lopez@ecole-air.fr



Sélection bibliographique :

- S. Alon Barkat, M. Busuioc. « Human-AI Interactions in Public Sector Decision Making: Automation Bias and Selective Adherence to Algorithmic Advice ». *Journal of Public Administration Research and Theory*, 2022.
- P.K. Agarwal « Public administration challenges in the world of AI and bots. » *Public Administration Review*, 78(6), 2018, pp. 917-921.
- C. Aguzzi « Le juge et l'intelligence artificielle: La perspective d'une justice rendue par la machine » *Annuaire international de justice constitutionnelle*, 35-2019, pp. 621-636.
- M. Bertolucci « L'intelligence artificielle dans le secteur public : revue de la littérature et programme de recherche ». *Gestion et management public*, 2024/3 Vol. 12, 2024. pp.71-91.
- W. Castelnovo, M. Sorrentino. « The nodality disconnect of data-driven government ». *Administration & Society*, 2021, vol. 53, n° 9, p. 1418-1442.
- S. Coulthart, R. Riccucci. « Putting big data to work in government: the case of the United States border patrol ». *Public Administration Review*, 2022, vol. 82, n° 2, p. 280-289.
- A. Deeks, « The judicial demand for explainable artificial intelligence », *Columbia Law Review*, Vol. 119, No. 7, pp. 1829-1850
- Y. Gaudemet « La justice à l'heure des algorithmes. À propos de la justice prédictive ». Revue du droit public, 2018/3 Mai, 2018. p.651-664.
- V. Godin. « Singularité militaire et digitalisation : les défis de l'intelligence artificielle dans l'optimisation des ressources humaines ». *Revue Défense Nationale*, n° Horssérie (HS4), 2021, p. 227-240.
- C. Licoppe, L. Dumoulin. « Le travail des juges et les algorithmes de traitement de la jurisprudence. Premières analyses d'une expérimentation de « justice prédictive » en France ». *Droit et société*, n° 103(3), 2019, p. 535-554.
- S. Mazoyer et al. (dir.), Les drones aériens : passé, présent et avenir: Approche globale, La documentation française, coll. Stratégie aérospatiale, 2013.
- N. Mazzucchi. « Intelligence artificielle et industrie de défense, le grand défi ». *Revue Défense Nationale*, 2019/5, n° 820, 2019, pp. 86-92.
- Y Meneceur, C Barbaro « Intelligence artificielle et mémoire de la justice: le grand malentendu » *Les Cahiers de la justice*, 2019, n° 2(2), pp. 277-289.
- H. Messoudi Javelle « La fonction de juger à l'épreuve de l'Intelligence Artificielle », Semaine juridique, administrations et collectivités territoriales, n°4, 29 janvier 2024.
- J.-C. Noël « L'Intelligence artificielle révolutionnera-t-elle l'art de la guerre ? ». *Politique étrangère*, 2018/4 Hiver, 2018. pp.159-170.
- L. Pécaut-Rivolier S. Robin, « Justice et Intelligence Artificielle », *Statistique et société* vol.11/2, 2023 (en ligne).
- M. U. Schere, « Regulating artificial intelligence systems: risks, challenges, competencies, and strategies » *Harvard Journal of Law & Technology*, vol. 29, n°2 Spring 2016, pp. 354 400
- C. Thibout « La compétition mondiale de l'intelligence artificielle ». *Pouvoirs*, 2019/3 N° 170, 2019. pp.131-142.
- I. Timmer, R. Rietveld. « Rule-Based Systems for Decision Support and Decision-Making in Dutch Legal Practice. A Brief Overview of Applications and Implications ». *Droit et société*, n° 103(3), 2019, p. 517-534.